



Bulletin municipal de Saint-Antonin du Var—N° 193— SEPTEMBRE 2025



LA COMMUNICATION DU MAIRE EN PÉRIODE PRÉ-ÉLECTORALE

Aucune disposition ne contraint le maire à cesser ses actions de communication à l'approche des élections. Néanmoins, sa communication ne doit pas être constitutive d'une propagande électorale en faveur des listes. Le bulletin municipal doit avoir un caractère neutre et informatif et être consacré à des projets ou à des manifestations intéressant la vie locale. Ce document doit présenter un contenu habituel et revêtir une présentation semblable (texte et photographies éventuelles) aux précédentes éditions.

Le cadre est fixé : À partir du 1er septembre 2025 et jusqu'au jour de l'élection, la communication délivrée par la collectivité devra donc rester neutre et informative. C'est dans cette épure que, comme depuis le premier et jusqu'au dernier, à savoir le 200ème, je produirai notre bulletin mensuel.

NB : Il convient de bien distinguer la communication de la collectivité et celle du candidat qui doit faire l'objet d'un compte spécifique nominatif clairement identifié (Nom, prénom)

Bien chers amis,

Nous y voici, après ces semaines estivales marquées par des épisodes caniculaires assez éprouvants, chacun de nous va reprendre le cours de ses activités.

En cette période, comme toujours depuis dix-huit ans, j'ai une pensée particulière pour nos jeunes.

Tous nos jeunes, à savoir ceux qui entrent dans le monde du travail, ceux qui, Bac en poche, vont découvrir le « charme » des amphis, ceux qui ont quitté notre école primaire pour rejoindre le collège voisin, et ceux qui, probablement au prix de quelques larmes, vont franchir pour la première fois le portillon de l'école Léopold Granoux.

Mais à Saint Antonin, ces derniers, comme tous nos jeunes écoliers, toujours plus nombreux, pourront compter sur l'affectueuse attention que leur porteront nos enseignantes et les Copains d'Antonin.

Mes vœux de pleine réussite accompagnent tout beau petit monde...notre fierté!

Ils sont l'image « qualité » de notre commune. C'est bien évidemment à nos viticulteurs que je fais allusion. Domaines, indépendants ou coopérateurs, l'excellence de leurs productions est unanimement reconnue, jusques et y compris bien au-delà de nos frontières. Je leur souhaite de très fructueuses vendanges.

Je n'oublie pas que dans quelques jours les associations vont à nouveau s'animer, dans le cadre retrouvé de l'espace culturel occupé pendant quasiment toute une année par les écoliers. Nul doute que le dynamisme et l'entrain qui les caractérisent seront à nouveau au rendez-vous de cette saison. C'est mon vœu le plus cher.

Parler des associations sans évoquer celles qui, cet été, ont œuvré avec brio à l'animation festive de notre village serait un oubli coupable. Merci à vous membres bénévoles, dévoués et actifs du comité des fêtes, 6A, AMSTRAMGRAM, Gymtonin, Larsen, Village bien-être. Ce fut parfait!

Chers amis commerçants, du marché et sédentaires, j'espère que l'effervescence estivale vous aura été agréable. Les mois à venir seront à coup sûr moins rythmés, mais je sais que votre sens de l'accueil et du service n'en seront pas pour autant affectés, et que les antonais pourront compter sur votre proximité. Merci !

Artisans et libéraux, vous êtes toujours plus nombreux à être antonais, et c'est pour moi un profond et très sincère motif de satisfaction. Je souhaite que vous appréciiez la commune, désormais la votre, et que vous y trouviez le cadre et les conditions pour y exercer votre activité avec beaucoup de satisfactions.

Juste un petit mot pour vous, mes élus et mes agents municipaux. Nous avons encore quelques beaux moments de complicité à vivre ensemble. Je vais m'en délecter avec ravissement.

Bonne rentrée à tous!

Bien cordialement

SB

INFOS LOCALES



DON DE SANG
Privilégiez le RDV : dondesang.efs.sante.fr

LORGUES
COMPLEXE SPORTIF TURCHI
SALLE MULTI ACTIVITÉS

JEU. 18 SEPT.
15h-19h30

En partenariat avec l'ADSB Avec le soutien de la ville

Partagez votre pouvoir, donnez votre sang !



Programme des randonnées
septembre-octobre-novembre-décembre 2025

Jeudi 04 septembre Saint Antonin Niveau : facile Durée : +2h15 Distance : +6,5 km	Samedi 13 septembre Flassans/Issole Niveau : moyen Durée : +3h00 Distance : +9,5 km Pique-nique	Jeudi 25 septembre Le Thoronet/Pont d'Argens Niveau : facile Durée : +2h15 Distance : +6,5 km
Samedi 04 octobre Grimaud/Cogolin Niveau : moyen Durée : +4h00 Distance : +8,5 km Pique-nique	Jeudi 16 octobre Draguignan Le Coutelet Niveau : moyen Durée : +3h00 Distance : +9,5 km	Samedi 25 octobre Châteaudouble Niveau : moyen + Durée : +5h30 Distance : +16,2 km Pique-nique
Mardi 04 novembre Flayosc Niveau : facile Durée : +2h45 Distance : +8,2 km	Samedi 15 novembre Quinson Basses gorges Verdon Niveau : moyen + Durée : +4h00 Distance : +11,5 km Pique-nique	Jeudi 27 novembre Entrecasteaux Niveau : facile Durée : +2h30 Distance : +7 km
Samedi 06 décembre Collobrières Niveau : moyen + Durée : +4h30 Distance : +10,5 km Pique-nique	Jeudi 18 décembre Correns/Argens Niveau : facile Durée : +2h30 Distance : +6,5 km	Samedi 03 janvier 2026 Rando de fin d'année à Saint Antonin Niveau : facile Durée : +2h15 Distance : +6 km Petit restaurant au Cigaloun

Programme susceptible de modification suivant aléas météo, fermeture de massif ...
Les parcours sont reconnus.
La fiche détaillée de chaque sortie est envoyée aux membres par Email quelques jours auparavant.
Contact : Jean-Claude LELOUP Tél. : 06 42 21 56 16 Email : antorandoc@hotmail.com

POUR LES PARTICULIERS

Les apports sont **gratuits**

La création d'un compte est obligatoire pour tous les particuliers détenteurs de véhicules utilitaires et remorques sur <https://decheterie.dracenie.com>

La tarification en déchèterie

POUR LES PROFESSIONNELS

À chaque arrivée, dans chacune des déchèteries de l'agglomération, la tarification s'appliquera via un QR Code.

Création d'un compte sur le site :

<https://decheterie.dracenie.com>

Créer son code PIN (4 chiffres) et imprimer ou enregistrer le QR code sur son smartphone

1. Se rendre en déchèterie avec son QR code et son code PIN.
2. La plaque d'immatriculation de votre véhicule et votre QR code seront scannés par le gardien de déchèterie.
3. Suite à vos passages en déchèterie, vous avez accès à 1 suivi sur votre espace personnel et une facture automatique est générée en fin de mois. Vous avez 30 jours pour payer votre facture sinon l'accès en déchèterie vous sera refusé.

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026



Les élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars 2026, a annoncé la porte-parole du gouvernement Sophie Primas à l'issue du Conseil des ministres. Le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau a présenté un décret fixant ces dates en Conseil des ministres, a-t-elle précisé.

Enlèvement des encombrants : Vendredi 12 & 26 Sept... 2025—Inscription 48 heures avant : 04 94 04 42 08.

INFOS GÉNÉRALES

On sait
jamais ça
peut
servir !

A L'ATTENTION DES CANDIDATS AUX MUNICIPALES 2026



Le maire, figure de confiance

Une enquête auprès des électeurs français, réalisée par Ipsos pour l'association des Maires de France et le CEVIPOF entre le 16 et le 23 juin 2025 « réaffirme la place du local comme un espace où l'efficacité de l'action publique est attendue et conforte la place des maires comme élus préférés des français.

Cette confiance repose principalement sur deux critères : l'honnêteté (61%) et la capacité de tenir ses engagements (50%). Si les maires conservent un haut niveau de légitimité, c'est moins en vertu d'un lien affectif que par leur capacité à incarner une action publique perçue comme honnête, accessible et utile.

.....
Pour le mandat à venir, les attentes des Français interrogés se concentrent sur la sécurité (43%) [communes de plus de 10000hab], la transition écologique (38%), le maintien des services de proximité (38%), l'attractivité économique (28%) et l'offre de transport (26%).

.....
A l'approche des élections de 2026, le message est clair : la démocratie locale n'est pas en crise, mais elle demande à être nourrie, respectée, écoutée. »

Extrait de la lettre des Maires de France—Juillet /août 2025

Démission de maires : un phénomène sans précédent

Pour enrayer ce mouvement qui concerne également les conseillers municipaux, l'AMF a mené une vaste enquête en partenariat avec le Cevipof-Sciences Po visant à en identifier les causes. Avec près de 2 189 démissions depuis juillet 2020 (date d'installation des conseils municipaux), c'est environ 6 % de maires qui ont quitté leur fonction depuis leur élection. En l'espace de trois mandats municipaux, c'est à-dire entre 2008 et 2026, le nombre moyen de démissions de maires par an a été multiplié par 4 (129 contre 417). Trois principales causes de démission émergent : les tensions politiques au sein du conseil municipal (30,9 % des cas) ; les passations de pouvoir anticipées et organisées dès le début de la mandature (13,7 % des cas) et les questions de santé physique (13,1 % des cas). De plus, parmi les démissionnaires, 53 % étaient des nouveaux maires. Ce constat appelle à une réflexion sur les conditions d'exercice du mandat et les moyens de soutenir l'engagement des maires et des conseillers municipaux, essentiel à la vitalité démocratique.

Retrouvez l'intégralité de l'enquête sur www.amf.asso.fr/Réf.BW42676

PROROGATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME



Afin d'aider les secteurs du logement et de la construction, le décret du 26 mai 2025 proroge la durée des autorisations d'urbanisme délivrées depuis le 1^{er} janvier 2021.

Le décret s'applique aux autorisations d'urbanisme valides au 27 mai 2025.

Sont concernés :

- les décisions de non-opposition à une déclaration préalable de travaux ;
- les permis de construire, d'aménager, de démolir.

Autorisations d'urbanisme délivrées entre le 28 mai 2022 et le 28 mai 2024

Ces autorisations sont prorogées pour 5 ans (au lieu de 3). Lorsque le permis de construire délivré vaut autorisation d'exploitation commerciale, cette autorisation est prolongée de 2 ans.

Autorisations d'urbanisme délivrées entre le 1er janvier 2021 et le 27 mai 2022

La durée de validité de ces autorisations est prorogée d'un an. Lorsque le permis de construire délivré vaut autorisation d'exploitation commerciale, cette autorisation est prolongée d'un an.

DÉTENTEURS DE PORCS OU DE SANGLIERS

DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA



La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, **sans danger pour l'Homme** mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine. Elle circule dans plusieurs pays européens.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons, conformément à la réglementation en vigueur, de :

1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire dès 1^{er} janvier 2019.

La déclaration est à faire auprès de l'ÉJE (Établissement de l'élevage) - cf liste au verso.

2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas ou autres déchets de cuisine.
- Évitez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...).
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'une zone infectée.
- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains (passage par le sas sanitaire) avant d'entrer en contact avec vos animaux.
- Évitez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact depuis moins de 48 h avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse).
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse.
- Pour les élevages commerciaux : participez à une formation biosécurité réglementaire (contacter votre vétérinaire, OP, GDS, Association sanitaire porcine régionale ou Chambre d'agriculture).

3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (> de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, ou mortalité anormale → Contactez votre vétérinaire au plus vite.

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir
Pour suivre l'évolution sanitaire en Europe et la liste des pays infectés : www.pplateforme-esa.fr

DIVERS

Dimanche 7 Septembre
À partir de 8H00

Fête de la Rentrée



Vide grenier *Organisé par la Mairie* **Forum des associations**

13H00 Paëlla DJU Food

petite restauration et boissons sur place

Animation Musique groupe



Apéritif / Paëlla / dessert compris
(n'oubliez pas vos assiettes et couverts)

Pour la **Paëlla** : achat ticket **avant le 1er Septembre** :
 Tickets en vente au Relais des Mousquetaires et à la poste
 ou en ligne à helloasso comité des fêtes saint antonin

Réservation de table pour la Paëlla impérative par mail

Contact : comiteefestesantonin@gmail.com

FESTIVAL

DU BIEN-ÊTRE ET DE L'AUTOSUFFISANCE LOCALE

SALON • MARCHÉ
CONFÉRENCES • ATELIERS
DÉBATS PUBLICS
 ANIMATIONS • REPAS SANTÉ

SAINT ANTONIN DU VAR

TOUT PUBLIC
GRATUIT
 ENTRÉE + PARKING

SAMEDI-DIMANCHE • 10H-18H
13-14/09/2025
SQUARE JEAN FUSTIER

Infos et renseignements: 06 51 77 40 85 emeis-ensemble.org festival@emeis-ensemble.org

EN COMPLÉMENT AUX ANIMATIONS
DU 7 SEPTEMBRE

CONCOURS DE PETANQUE DOUBLETES

Boulodrome du square Jean Fustier

Lots en nature : Paniers garnis, vins, etc.
Mises 10€ par équipe au profit du CCAS
Inscriptions sur place à partir de 09 h 30
Tirage au sort 10 h 00
Interruption des parties de 12 h 30 à 14 h 30

MUSEE DES COMTES DE PROVENCE

A l'occasion des journées du patrimoine, le musée des Comtes de Provence, à Brignoles, ouvre exceptionnellement ses portes :

- ⇒ Samedi 20 septembre de 10 à 13 et 14 à 21 h
- ⇒ Dimanche 21 septembre de 10 à 13 et 14 à 18 h

PALAIS DES COMTES DE PROVENCE
 « Cœur Culturel d'Agglomération »

DNC-FFSS83

BNSSA

Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Un JOB, Une Passion, un Engagement
 devenez **Sauveteur Aquatique**

Le titulaire d'un BNSSA peut exercer sa mission de sauveteur aquatique en autonomie, sans caractère dérogatoire, dans tous les contextes de baignade, qu'elle soit gratuite ou payante.

Formation Comité
 Entraînements à la glissade Jean Balleu de Draguignan et Cours Théoriques au Lycée Léon Blum. *Formation PSE1.

Contact
secretariat.dnc@gmail.com
 Téléphone 0632522341

pass sport

LE PASS SPORT RECONDUIT POUR LA SAISON 2025-2026*

Profite de 70 €
de réduction immédiate
sur ton inscription sportive

* Plus d'infos sur pass.sports.gouv.fr

EXPOSITION



Du 12 septembre au 20 décembre 2025

EXPOSITION "DANS L'INTIMITÉ DE LA MODE"

Jean-Luce Huré
 Théâtre de L'Esplanade Draguignan